



**HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE**

*Cabinet
Section de la communication interministérielle*

Papeete, le 1^{er} août 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sur la route, chaque vie compte, soyons vigilants

Hier, deux personnes ont encore perdu la vie sur la route, ce qui porte à 24 le nombre de tués depuis le début de l'année.

Le Haut-commissariat appelle à nouveau tous les usagers de la route, automobilistes, deux roues, piétons, à redoubler de vigilance.

Que ce soit pour de courtes distances, pour des déplacements personnels ou professionnels, des accidents mortels peuvent être évités si nous respectons tous le code de la route et si nous adoptons des comportements responsables.

La sécurité routière est l'affaire de tous !

RAPPEL DE QUELQUES REGLES ELEMENTAIRES DU CODE DE LA ROUTE :

- **Pour les automobilistes** : Attachez votre ceinture et celles de vos passagers. Respectez les limitations de vitesse et les distances de sécurité. Transportez vos enfants dans des sièges auto adaptés.

- **Pour les 2 ou 3 roues motorisés et leurs passagers** : Le casque est obligatoire. Les enfants doivent être installés dans un siège spécifique. Le port de vêtements adaptés est également recommandé : un pantalon, des chaussures fermées et des gants. **Respectez la signalisation au sol, votre file et les règles de dépassement même dans les embouteillages.**

Pour les cyclistes : Le port du casque est préconisé. **L'éclairage de nuit est obligatoire.** Roulez dans le sens de circulation.

- **Pour les piétons** : Soyez vigilants à votre environnement et signalez-vous à l'aide d'un gilet fluorescent avec des bandes rétro-réfléchissantes ou en portant des vêtements clairs et **munissez-vous de tout éclairage permettant de vous rendre visible.**

- **Règles de dépassement** : Le dépassement s'effectue par la gauche que vous soyez en voiture ou en deux-roues motorisés. Signalez votre dépassement à l'aide à votre clignotant. Ne dépassez que si vous ne gênez pas la circulation en sens inverse. Les dépassements sont interdits au sommet d'une côte, dans les virages et aux intersections. Respectez strictement la signalisation au sol (pas de dépassement sur une ligne continue).